



BULLETIN MUNICIPAL

« L'Echo d'Etalans »

N° 46

La Vie et les activités de la commune

Etalans sur le net : <http://www.etalans.com>

ETAT CIVIL

NAISSANCE

29 Août 2003 : MARTIN Loanne

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/03

Absents excusés : Jean-Marie Roussel,
Delphin Bepoix, Alain Fleury
Secrétaire : Joël Regazzoni

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Retour de différents dossiers de la DDE

• Certificat d'urbanisme :

- M COLIN Jean-Marie : parcelle WO 88, prorogation pour un an au 2/07/2004.
- Mme MOREL Marie-Paule : refus pour la création d'un lotissement.

• Déclaration de travaux :

- M POUYET Daniel : construction d'une piscine, avis favorable. Courrier à DDE pour réserves concernant l'épandage après neutralisation de l'eau pour retour au demandeur.
- M POUYET Daniel : avis favorable pour réfection toiture.
- Ste BESSON BOURGON : avis favorable pour abri bois.
- M CHAUVET J.L : avis favorable pour abri bricolage.
- M TOURNOUX Eric : construction d'une piscine, avis favorable.
- CCAS : avis favorable pour ouverture porte et accès handicapés.
- M FLEURY Jean-Marie : avis favorable avec alignement et place parking.

• Permis de construire :

- M FATHI Abdelaziz : refusé, architecte obligatoire selon surface.
- SARL MATHEY : avis favorable, problème ligne électrique à gérer avec EDF.
- M GREUILLET Régis : avis favorable avec prescriptions communales.
- M VERNIER Laurent : avis favorable, conformité au lotissement.
- M POURCELOT Daniel : avis favorable agrandissement.

Départ de dossiers à la DDE

• Demande de certificat d'urbanisme :

- M BEPOIX Delphin : parcelle WT 53, avis favorable avec prescriptions habituelles.
- M MENETRIER : parcelle AC 177, réserves terrain inondable et servitude eau potable.

• Déclaration de travaux :

- COOPERATIVE FROMAGERE : rénovation façades et fenêtres, avis favorable.
- M PETON Philippe : pose d'un velux, avis favorable. (Retour DDE favorable).
- M ALLOUZA Hassan : cheminée, avis favorable. (Retour DDE favorable).
- Mme PESEUX Nicole : rénovation toiture et bardage (dossier incomplet à revoir).
- M ROUSSEL Joseph : abri de jardin, avis favorable.

- M GROSLAMBERT Didier : cabane enfants (à revoir rondins proscrits DDE).
- Mme PERROD Simone : rénovation toiture, avis favorable.
- M TALLANDIER David : abri bois attenant à la maison, avis favorable à confirmer selon règlement du lotissement.
- M LOMBARDOT Ludovic : murette, avis favorable.

● Permis de construire :

- Entreprise VIEILLE : modification couleur hangar, avis favorable.
- M VIENNET Pascal : agrandissement maison, marquise et rénovation façade, avis favorable.
- M FLEURY Jean-Michel : garage béton en limite propriété, avis défavorable (du à intégration du bâtiment, hauteur, voisinage).
- M PRIGNET Sébastien : nouveau quartier Oupans, avis favorable selon règlement lotissement.
- SCI SAM M DORKELD : nouveau quartier Oupans, avis favorable selon règlement lotissement.
- Mme BERSOT Brigitte : nouveau quartier Oupans, avis favorable selon règlement lotissement.
- SCI du plateau M.ANGELI : nouveau quartier Oupans, avis favorable selon règlement lotissement.
- M CUCHEROUSSET Fabien : nouveau quartier Oupans, avis favorable selon règlement lotissement.
- M BOUVERESSE Damien : rénovation ferme et garage, avis favorable avec réserves sur implantation garage et deux places parking hors clôtures.
- M & Mme BENELHOCINE-PESEUX : 15 rue du château d'eau, maison individuelle et dépôt professionnel, avis favorable avec réserves 4 places de parking dont 2 hors clôtures, taxe de raccordement, piscine sur plan non en demande sur permis (à voir pour ajout).
- Mme COURGEY Emmanuelle : habitation sur parcelle WO 88. Dossier à compléter avant envoi.

Travaux

- Nouveau carrefour sous Oupans : les enrobés seront effectués fin août. Nouvelle signalisation en service.
- Ouverture des offres consultation phase 2 lotissement sous Oupans : entreprise NICOD retenue sous réserves du contrôle de légalité en préfecture.
- Bornage demandé au lotissement pour début septembre.
- Début des travaux envisagé octobre.
- Ecole : la salle maternelle est en cours de rénovation.
- Ecole (ambulanciers) : porte de garage en commande couleur grise alu.
- Logements bâtiment Lapoire : prévision fin de travaux pour location au 1^{er} octobre.

Divers

- Loyers des logements arrêtés ce jour avec garage :
 - type 4 : 410.97 Euros
 - type 2 : 311.90 Euros
 - Les demandes de location sont gérées par ordre d'arrivée et devront être confirmées.
 - Location logement école M.TARBY Daniel à compter du 1^{er} août : 230 € mensuel.
 - Délibération à prendre pour emprunt travaux logements bâtiment Lapoire.
 - Projet secrétariat mairie : groupe de travail constitué pour établir le cahier des charges au préalable avant étude architecte.
 - Terrain de foot : construction de petits buts pour entraînements hors terrain sous HLM.
 - Réfrigérateur pour cantine remplacé par un modèle haut.
 - L'affouage est en facturation.
 - Délibération à prendre pour ouverture de crédit subvention AFR 3600 €
 - Réponse entreprise VIEILLE suite au courrier envoyé le 19 juin concernant les déchets inertes.
 - Courrier de M TOURNOUX Eric concernant les nuisances sonores suite à la réception d'un courrier de la mairie.
- Rapport des commissions.

Fin de séance 00h15, prochaine réunion le 5/09/03.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL DU 05/09/03

Excusé : Raymond Schmitt

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Retour des dossiers de la DDE

• Les permis de construire :

Mme BERSOT Brigitte : Parcelle 8 nouveau quartier Sous Oupans : construction d'une maison d'habitation : avis favorable.

M CUCHEROUSSET Fabien : Parcelle 22 nouveau quartier Sous Oupans : construction d'une maison d'habitation : avis favorable.

M FLEURY Laurent : 14, rue des granges : aménagement d'un logement dans la ferme existante : Avis favorable.

M TALLANDIER Damien : rue des granges : extension de la maison d'habitation existante : Avis favorable.

GAEC de LA LANTERNIERE : Extension du bâtiment agricole : Avis favorable, prescriptions : Le pétitionnaire devra assurer la protection incendie par un dispositif agréé par le SDIS.

M VIENNET Pascal : 7, rue des lilas : Agrandissement maison d'habitation : Avis favorable.

M FLEURY Alain : 9, hameau LES ESSARTS : Extension d'un garage : Avis favorable.

• Certificat d'urbanisme

M GRANDVOINET Yves : Rue du Champs de Foire : Avis favorable, mais la construction devra observer un recul de 25 m par rapport au bâtiment et à la fumière de l'exploitation agricole de M. JEANGIRARD Charles.

• Déclaration de travaux

M LOMBARDOT Ludovic : rue des Appebois / rue des oiseaux : Dossier incomplet.

Mme PESEUX Nicole : 13, rue du château d'eau : Rénovation bardage et toiture : Avis favorable

Mme PERROT Denise : rue d'Oupans : Réfection du toit : Avis favorable

M ROUSSEL Joseph : 35, rue des Granges : Construction d'un abri de jardin : Avis favorable.

Départ des dossiers vers la DDE (Avis de la commune)

• Permis de construire

M OUFKIR Mohamed : Parcelle 7 nouveau quartier Sous Oupans : construction d'une maison d'habitation : avis favorable.

M PUGET Didier : Parcelle 9 nouveau quartier Sous Oupans : construction d'une maison d'habitation : avis favorable.

M FATHI Abdelaziz : 64 Rue Elisée Cusenier : Construction d'un garage (modification de sa demande initiale, toit charpente au lieu de toit terrasse) : Avis favorable. L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'il existe une servitude de réseau d'assainissement au voisinage de son projet, travaux sur le réseau prévus en automne 2003.

M BROUCHOUD Stéphane : 2 Rue du Tertre : Construction d'un Garage : Avis Favorable, Pour des raisons de sécurité due à l'absence de visibilité et au risque de chaussée verglacée en hiver sur les rues « sortie de garage », il est demandé au pétitionnaire de réduire la hauteur de sa haie à une taille conventionnelle : 2 m

CERTIFICAT D'URBANISME (Nouveau, non vu en commission) :

M POURCELOT Jean : parcelle AH 82 et 83 : 40 ares rue de la Pissoire :

Partiellement constructible, environ 30 m de la voie communale (mise en conformité avec le PLU).

M Doney Gilbert : parcelle WO 62 : 11 ares : Zone constructible mais le propriétaire doit se raccorder au réseau collectif existant. Les travaux de raccordement étant à sa charge.

TRAVAUX EN COURS

REFECTION DE LE RUINE : Suite à la visite d'une personne des monuments de France, une partie des travaux doit être refaite.

ECOLE MATERNELLE : Fin juillet, le gros des travaux était terminé mais le peintre n'est intervenu qu'après le 15 août. Toutefois les travaux ont été achevés pour la rentrée.

LOGEMENT BATIMENT LAPOIRE : La fin des travaux est prévue pour fin septembre. Une inauguration de la totalité du bâtiment avec tous les financeurs doit avoir lieu le 26/09/03 à 18h.

EGLISE ET CURE : Suite à la demande de l'abbé RACINE une fenêtre sera changée à la cure, le sol de la sacristie sera refait en carrelage.

TRAVAUX DE VOIRIE : Les travaux effectués au champ de foire et au carrefour du nouveau quartier ne donnent pas satisfaction et devront être repris par les entreprises concernées.

P.L.U : Une demande est faite pour intégrer dans le PLU un droit de préemption pour la commune.

ASSAINISSEMENT :

Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement "tranche 1" devraient débuter dans l'automne, cette première tranche est située dans la rue Elisée CUSENIER et dans les champs de ROUGEUX (derrière le CAS). L'actuel trottoir coté impair de la rue Elisée CUSENIER sera mis à mal par les nombreux branchements et avaloires qu'il faudra rénover. Nous saisisons sans doute cette opportunité pour l'élargir, ce qui provoquera 2 étranglements sur cette rue. L'un situé devant chez M. DARBOIS, l'autre devant chez Mme HADDEDOU. Ce trottoir assurera la sécurité des piétons et permettra un ralentissement de la circulation dû aux étranglements. Ce projet de trottoir est actuellement suspendu à l'avis de la DDE (route départementale). L'avant projet détaillé de ces travaux est consultable en mairie.

REUNIONS PUBLIQUES

FORUM DES ASSOCIATIONS : Le premier forum des associations existantes sur la communauté de communes aura lieu le samedi

13 septembre à VERCEL. Toute la population est invitée à découvrir ces associations.

INFORMATIONS DIVERSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Mise en place d'une commission pour une étude globale de l'aménagement de zones d'activités. M. THIEBAUD et PHARIZAT y participeront.

REUNION à MAMIROLLE le 14/10
ASSOCIATION DES MAIRES, SYDEDet EDF.

OUVERTURE des plis concernant les travaux d'assainissements le 25/09/03 à 16h (commission des appels d'offres).

VENTE DE BOIS : 3 lots sont à vendre à ORNANS le 29/09/03.

COMMISSION ASSAINISSEMENT se réunira le 18/09/03 à 20h30.

PROPOSITION DE LA POSTE : nouvelles enveloppes d'ETALANS : à étudier en commission communications.

CEREMONIE au camp du VALDAHON le samedi 27/10/03.

INAUGURATION de la station de pompage de SUCRUE le 11/09 à LODS.

M. GRANVOYNET ne souhaite plus acquérir la parcelle du champ de foire.

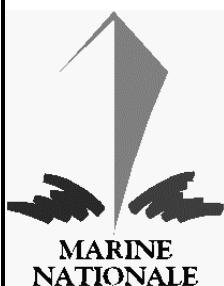
AFR : L HOPITAL DU GROBOIS souhaite ouvrir un centre périscolaire et souhaite l'appui d'ETALANS. Discussions en cours.

ATELIER INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE : Les cours reprennent avec un bon nombre d'inscrits.

FONDUE GEANTE du comité des fêtes le 27/09/03 (20 ans de l'association).

REMISE DES PRIX : la commission environnement remettra les prix pour les maisons les mieux fleuries le lundi 29/09/03 à 20h.

Fin de séance à 0H15, prochaine réunion le 03/10/2003.



En 2003, la Marine Nationale propose près de 4900 emplois dans 36 métiers différents à des jeunes garçons et filles âgé(e)s de 17 à 30 ans (niveau scolaire : de 3^{ème} à BAC + 5).

Pour vous renseigner, pour vous informer et construire avec vous votre projet professionnel, contactez-nous :

BUREAU D'INFORMATION SUR LES CARRIERES DE LA MARINE
Quartier Ruty – 64 rue Bersot – BP 36 – 25998 BESANCON ARMEES
☎ : 03-81-81-44-88 ou 0-810-501-501 (prix d'un appel local).

Fax : 03 81 87 23 54

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de
8h00 à 17h30



Communiqué de la Préfecture du Doubs :
Conséquences de la nouvelle réglementation américaine pour les voyages aux U.S.A. sur la délivrance des passeports

A partir du **1er octobre 2003**, si vous souhaitez vous rendre aux U.S.A. sans visa, pour un séjour n'excédant pas 90 jours, ou transiter par ce pays, les autorités américaines exigeront que vous soyez en possession d'un passeport à lecture optique.

Ces nouvelles dispositions ont été décidées par les autorités américaines, qui les ont récemment confirmées aux autorités françaises, ainsi qu'à l'ensemble des pays qui bénéficient à ce jour du programme d'exemption de visa. Elles s'appliquent également aux mineurs, qui devront eux aussi être munis d'un passeport individuel à lecture optique.

Les passeports actuellement délivrés en France sont des passeports à lecture optique. En Préfecture du Doubs, les passeports à lecture optique sont délivrés depuis octobre 1999. Toutefois, un certain nombre d'utilisateurs peuvent se trouver encore en possession d'un passeport ne présentant pas cette caractéristique.

Dans ces conditions, si vous souhaitez effectuer un voyage aux U.S.A. à partir du 1er octobre 2003, il vous est conseillé, avant d'entreprendre des démarches, de vérifier auprès de la mairie de votre lieu de résidence, de la préfecture ou de la sous-préfecture dont

vous dépendez, si votre passeport est à lecture optique.

Si le passeport en votre possession n'est pas à lecture optique, deux possibilités s'offrent à vous:

❖ soit vous sollicitez un visa auprès des services consulaires de l'ambassade des Etats-Unis. Le coût de ce visa a été fixé à **90 euros**, ce prix étant susceptible de varier en fonction du taux de change. Pour connaître la procédure de demande de visa, vous pouvez consulter gratuitement le site Internet de l'ambassade des Etats-Unis : <http://www.amb-usa.fr/consul/niv.htm> ou téléphoner au **0.810.264.626** (**Attention**: la communication téléphonique vous sera facturée au tarif de **14,50 euros** l'appel).

❖ soit vous sollicitez la délivrance d'un passeport à lecture optique, auprès du lieu habituel de dépôt de demandes de passeport dont vous dépendez dans votre département. Vous devrez vous acquitter du droit de timbre fiscal normalement prévu par la réglementation (**60 euros** pour un majeur ou **30 euros** pour un mineur).

Sachez que ces dispositions vous concerneront également à partir du 1^{er} octobre prochain, même si vous ne faites que transiter par les U.S.A. pour vous rendre dans un autre pays.

BIBLIOTHEQUE D'ETALANS

A l'occasion des journées LIRE EN FÊTE les 17,18,19 octobre 2003, nous vous proposons :

-de partager vos impressions sur vos livres « coup de cœur », autour d'un café, le vendredi 17 octobre à 20h30 à la Bibliothèque d'Etalans 2^{ème} étage de l'Espace Douge.

-de participer au choix du nom de la bibliothèque.

Sept noms vous seront proposés dans un courrier d'information dans votre boîte aux lettres.

Nous vous remercions par avance de votre participation à

Lire en Fête

ASSAINISSEMENT

Les travaux de rénovation du réseau d'assainissement " tranche 1 " devraient débuter dans l'automne, cette première tranche est située dans la rue Elisée CUSUNIER et dans les champs de ROUGEU (derrière le CAS). L'actuel trottoir côté impair de la rue Elisée CUSENIER sera mis à mal par les nombreux branchements et avaloires qu'il faudra rénover. Nous saisissons sans doute cette opportunité pour l'élargir, ce qui provoquera 2 étranglements sur cette rue. L'un situé devant chez M. DARBOIS, l'autre devant chez Mme HADDEDOU. Ce trottoir assurera la sécurité des piétons et permettra un ralentissement de la circulation du aux étranglements. Ce projet de trottoir, est actuellement suspendu à l'avis de la DDE (route départementale). L'avant projet détaillé de ces travaux est consultable en mairie.

ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Le 21 juin 2003, les nouveaux résidents de notre village ont été accueillis par M le Maire et une partie du conseil municipal. Au travers de l'Echo d'Etalans, la municipalité remercie encore toutes les personnes présentes ce jour là et donne déjà rendez-vous pour 2004 à tous ceux et à toutes celles qui viendront s'installer dans notre village au cours des douze prochains mois.



INFO CONSTRUCTION

Construire, rénover, aménager, agrandir, concevoir un jardin, économiser l'énergie, utiliser l'énergie renouvelable...

Les conseils gratuits d'un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Doubs sur simple rendez-vous au : **03 81 82 19 22**

Fax : 03 81 82 34 24 – CAUE@wanadoo.fr

INFOS UTILES

INFORMATIONS DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CONSTRUIRE OU RENOVER.... Quelques rappels utiles :

Permis de construire ? ...si...

- changement de destination de locaux existants, avec création ou non de surface de plancher.
- construction de moins de 20m² (SHOB*) sur un terrain nu.
- construction de plus de 20m² (SHOB*) sur un terrain déjà bâti.

Important : Au-dessus de 170m² de surface hors œuvre nette (SHON*), l'auteur du projet est obligatoirement un architecte qualifié.

Déclaration de travaux ? ...si...

- Construction de moins de 20m² (SHOB*) sur un terrain comportant déjà un bâtiment : abri de jardin, garage, etc.
- Changement d'aspect extérieur : forme, couleur, matériau.
- Adjonction d'un balcon, loggia, véranda.
- Modification de toiture, vitrine, devanture, velux.
- Changement de menuiserie : portes, fenêtres, volets, ravalement de façade, bardage, couleur de tuiles, murettes de clôtures si elles n'ont pas été définies dans le permis de construire initial.

* SHOB : surface hors œuvre brute est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir du nu extérieur des murs de façade y compris les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses accessibles.

* SHON : surface hors œuvre nette est obtenue après déduction de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments à usage agricole et des serres de production.

• **Chaque déclaration de permis de construire ou de déclaration de travaux nécessite :**

- formulaire officiel à remplir (disponible en mairie).
- plan de masse et plan de situation récent à demander au cadastre (imprimé de demande en mairie).

DEPOSER LE DOSSIER COMPLET EN MAIRIE

- **Le délai normal d'instruction est de 1 mois (DT) et 2 mois (PC), + 1 mois si le projet est dans l'emprise d'un bâtiment historique.**

**Inutile de contacter la Mairie ou la DDE
avant la quasi-expiration de celui-ci.**

ATTENTION : La commission siège 2 jours avant la réunion mensuelle du conseil municipal.

Le responsable H. PHARIZAT se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03-81-59-20-66 après 18H.

OUVERTURE DU SALON DE COIFFURE



Depuis le 31 juillet 2003, Melle Nathalie ULAS a ouvert un salon de coiffure rue Ellysée CUSENIER, elle y coiffe dames, messieurs et aussi enfants. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez l'appeler au 03 81 59 32 89.



Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- du mardi au jeudi de 09 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
- le vendredi (journée continue) de 09 h à 19 h 30.
- Le samedi (journée continue) de 08 h à 16 h 30.

AGENDA

Deux réunions publiques pour la « Charte de pays » se dérouleront les :

-16 octobre 2003 à 20 heures 30 en la salle des fêtes de NODS.

-11 novembre 2003 à 20 heures 30 en la salle de l'Espace Ménétrier à VALDAHON.

PRESENTATION DU PLU : Une information publique aura lieu le 30 octobre 2003 à 20 heures en la salle des fêtes d'Etalans.

Bibliothèque :

Les journées « lire en fête » se dérouleront les 17, 18 et 19 octobre 2003.

La compagnie du Pontot présente :

« **Les copines** »

Une comédie de Pierre CHESNOT en 2 actes.

- samedi 18 octobre à 20h30
 - dimanche 19 octobre à 14h30
 - mardi 21 octobre à 20h30
- à la salle des fêtes d'ETALANS

entrée : adulte 5 € et jeune (12-18ans) : 3 €

Renseignements complémentaires : Robert FASCIOTTO au 03.81.59.29.25



L'association Famille rurale d'ETALANS organise le dimanche 26 octobre 2003

UNE BOURSE AUX SKIS

ouverture au public dès 08 heures.
Le lieu définitif sera préciser ultérieurement.

